

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la sàrl dissoute:*
A. Gremaud & fils Entreprise de construction Sàrl en liq., Courtepin
2. *Décision de dissolution par:* l'assemblée générale extraordinaire des associés
3. *Date de la décision:* 21.06.2005
4. *Echéance de préavis des créances:* **20.09.2005**
5. *Adresse pour la déclaration des créances:* Albert Gremaud, liquidateur, route de Fribourg 86, 1786 Courtepin
6. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. *Remarques:* L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745, al. 3 CO.

Michael Hank; Rechtsanwalt und Notar
3270 Murten

(02953000)